

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2023**

Le 21 Février deux mil vingt-trois, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN, Philippe JUMEAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Michel CHANTREAU, Jacques CAILLETON.

Absents excusés : Claude VEILLON. (pouvoir P.BRANDEAU), Nathalie STANGALINI (pouvoir E.SCHANEN)

Date de convocation : 15 Février 2023

Secrétaire de séance : Paulette BRANDEAU

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice, 11 présents.

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 24 Janvier2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion 2022 et affectation du résultat
- 2- Marché public de travaux de voirie : choix des entreprises
- 3- Travaux d'Elagage fauchage des chemins
- 4- Travaux de peinture routière (délibération REPORTEE)
- 5- Demande de subvention au Sieds pour la rénovation électrique éclairage public mairie
- 6- Demande de subvention au Sieds pour le renouvellement 4 candélabres stade
- 7- Travaux de couverture annexe mairie
- 8- Subvention exceptionnelle association sportive collège Denfert Rochereau
- 9- Avenant N°2à la convention intérim avec le CDG79
- 10- Mise à disposition salle communale pour les intervenants extérieurs (annule et remplace)
- 11- Informations diverses

1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022, APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022 (2023-02-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2022,

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le trésorier municipal, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et les écritures du compte de gestion du comptable public, dont détail ci-dessous et présentés par

Monsieur BAUDRY. SOIT :

Section d'Investissement

Total Recettes 2022.....	365 628.40 €
Total Dépenses 2022.....	804 063.68 €
Résultat d'investissement 2022	-438 435.28 €
Excédent antérieur reporté 2021.....	1 115 616.10 €
Solde d'investissement globalisé excédentaire 2022 (ligne 001)...	677 180.82 €

Reste à réaliser dépenses 69 900.00 €

Reste à réaliser recettes 33 398.00 €

Section de Fonctionnement

Total Recettes 2022.....	865 715.21 €
Total Dépenses 2022.....	574 956.50 €
Résultat de fonctionnement 2022.....	290 758.71 €
Excédent antérieur reporté 2021.....	50 663.10 €
Résultat global de fonctionnement.....	341 421.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022. La Maire n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le résultat global de fonctionnement de 341 421.81 € est réparti comme suit :

- virement à la section d'investissement (compte 1068)	91 421.81 €
- Affectation du solde disponible au report à nouveau créateur ligne 002	250 000.00 €

2-MARCHE PUBLIC : AMENAGEMENT DE SECURITE ET CREATION DE CHEMINEMENTS DOUX : CHOIX DES ENTREPRISES (2023-02-02)

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 10 février à 12H, dix offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture dématérialisée le 10 février à 14h00, puis d'une analyse des offres par le cabinet BETG (Bureau d'Etudes Tyré-Gillier) 8 Grande Rue 16140 AIGRE, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

Critère 1 : prix de la prestation 40 %

Critère 2 : valeur technique des prestations sur la base du mémoire (60%)

Au regard de l'analyse réalisée par le cabinet BETG et présentée en commission d'appel d'offres, le 17 février dernier, il est proposé de retenir l'offre de :

- pour le lot 1 Voirie et réseaux divers : EUROVIA NIORT pour un montant HT de 279 800 €
- pour le lot 2 Aménagement paysagers : EIVE NIORT pour un montant HT de 23 937.26 €

Reconnues économiquement les plus avantageuses en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'offre de la société EUROVIA (LOT1) pour un montant de 279 800 € HT et l'offre de la société EIVE (LOT2) pour un montant HT de 23 937.26 €
- autorise Madame le maire à signer tous les documents contractuels relatifs au marché.

3- DEVIS ELAGAGE FAUCHAGE DES CHEMINS (2023-02-03)

La commune fait intervenir une entreprise extérieure pour les travaux de fauchage des bords de chemin, broyage des fossés et élagages des haies.

Aussi, elle a consulté 2 entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Le tableau des offres est projeté en séance.

SABJ	CHANTECAILLE
15 973.20 € TTC	30 384.00 € TTC

Un contrat de prestations de services sera rédigé entre l'entreprise et la commune. Il précisera entre autres, les conditions d'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE

- de retenir l'offre la mieux-disante pour un montant de 15 973.20 TTC
- de mandater le maire ou son représentant pour signer les documents afférents à ce dossier.

4-DEVIS DES PEINTURES ROUTIERES (REPORTEE)

5-DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE MAIRIE (2023-02-04)

Madame la maire informe l'assemblée que le Sieds a mis en place pour les communes, une aide dénommée « Programme d'action à gain rapide ». Cette aide répond à la crise de l'énergie subie actuellement et à la forte augmentation des coûts de l'électricité.

La municipalité envisage donc de remplacer les différentes sources d'éclairage du bâtiment mairie (tubes néons) par des leds.

Le montant estimatif du devis s'élève à la somme de 3 266.00 HT, soit 3 919.20 TTC.

La somme sera prévue au BP 2023 au compte 615221.

Madame la maire sollicite le conseil pour l'autoriser à faire la demande d'aide correspondante au SIEDS. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE Madame la maire à faire la demande d'aide auprès du SIEDS pour le remplacement des luminaires en LED.

6-DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS POUR LE RENOUVELLEMENT 4 CANDELABRES AU STADE (2023-02-05)

La municipalité envisage de remplacer 4 points lumineux situés au stade communal, localisés près du terrain de pétanque et des vestiaires. Pour ces travaux de renouvellement de l'éclairage public (lampes mercure par des leds), le SIEDS accompagne les collectivités dans le programme : Eclairage Public.

Madame la Maire sollicite le conseil municipal pour demander l'aide correspondante qui pourrait s'établir à 70 % de la dépense.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 620 HT (local vestiaire) et 8 470.00 HT (Terrain de pétanque), soit un total de 10 090.00 € HT. La dépense sera prévue au budget 2023, au compte 045/2113.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE madame la maire à demander l'aide correspondante.

7-TRAVAUX DE COUVERTURE PARTIE ANNEXE MAIRIE (2023-02-06)

La municipalité a mené une réflexion pour réparer la toiture du bâtiment annexe de la mairie dont les tuiles sont usées par le temps.

Détail des travaux : dépose des vieilles tuiles, Fourniture et pose de tuiles identiques, nettoyage.

La commune a consulté trois entreprises. Les offres sont exposées en séance.

Entreprise A	Entreprise B	Entreprise C
14 265.36 TTC	8 943.34 TTC	11 215.25 TTC

Mme Mercier n'assiste pas au débat, étant partie prenante dans ce dossier.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 1 abstention JP GARAUULT, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise B, Entreprise FREJOU La Crèche pour la somme de 8 943.34 TTC et autorise Madame la Maire à signer les documents s'y rapportant.

8 -SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DENFERT ROCHEREAU (2023-02-07)

Mme le maire informe l'assemblée que l'association sportive du Collège Denfert Rochereau a sollicité la mairie le 13 janvier dernier pour le versement d'une subvention de 200 €.

Le projet de l'association menée par les professeurs d'EPS est de réaliser un voyage de 3 jours sur l'île d'Oléron pour la pratique de plusieurs activités sportives. En raison de l'augmentation des coûts de transport, l'association sollicite l'aide des communes de l'ensemble du canton.

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, 2 absents (E. Schanen et pouvoir), le conseil DECIDE d'octroyer la subvention exceptionnelle de 200 € à l'association sportive du collège Denfert Rochereau de St Maixent. La somme sera prévue au budget au compte 65748.

9-AVENANT N)2 A LA CONVENTION INTERIM AVEC LE CDG79 (2023-02-08)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29/01/2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, **Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**

AUTORISE la Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires.

10-MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE FIOLE POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS (2023-02-09) ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION DU 30 JUIN 2022.

Comme évoqué lors de la séance du 30 juin 2022, Madame la maire rappelle que la commune a été sollicitée pour la mise à disposition de la salle communale de Fiol, par 2 intervenantes extérieures afin d'organiser des activités de yoga et sophrologie.

Une intervenante a sollicité deux puis un créneau supplémentaire en fonction du développement de son activité. Afin de simplifier les demandes, Madame la maire propose de tarifier l'utilisation en conséquence. Etant entendu qu'une convention de mise à disposition sera signée entre les parties.

Après échanges en séance, le conseil décide d'adopter à l'unanimité, le tarif suivant :

-location de la salle communale

de septembre à septembre (sur un créneau hebdomadaire) → 250 €

de septembre à septembre (sur 2 créneaux hebdomadaires à suivre) → 300€

de septembre à septembre (1 créneau supplémentaire hebdo) → 100€

Le conseil municipal autorise la maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

11-INFORMATIONS DIVERSES

11-1 Nomination par voie de mutation d'un nouvel agent technique , Jérémy OSINSKI au 1^{er} mars 2023.

11-2 Installation d'une porte à l'accueil mairie entre le bureau et couloir afin de gagner en qualité de chauffage (le devis s'élève à 2 135.14 HT sera signé dans le cadre de la délégation du conseil au maire)

11-3 Projet de Gentray : « l'orée des alisiers ». Un groupe de travail sera constitué pour avancer sur ce dossier avec le CAUE.

11-4 Rappel commission finances du 2 mars 2023 à 19H.

11-5 Arrivée de la fibre sur la commune : le prestataire a proposé l'emplacement de 2 armoires : Route de Soignon (Lors Poitiers) et la seconde : rue de la croix viaud.

11-6 Demande d'une habitante de Fiol pour une intervention de la mairie sur la voirie ; son mur de clôture étant éclaboussé par le passage des véhicules dans la rue. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 30
La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30.

La secrétaire de séance,
Paulette BRANDEAU

La Maire,
Angélique CAMARA